

CARTE AMEX

LE 02/02/20 A 13:23:38
STATION TOTAL ABYMES
97139
LES ABYMES

CONTROLE CODE EFFECTUE
MONTANT : 52,00EUR

DEBIT
MERC
TICKET CLIENT
A CONSERVER

2/2/2020

**Station TOTAL Bonjour
EMA Sarl**

SARL au Capital de 8000 €
ZAC de Dothémare - 97139 LES ABYMES
Tél : 0590 48 01 52 - Fax : 0590 48 01 53
Siret : 429 107 329 00014 - APE : 4730Z

FACTURE

BS 211 AD

Notre
N TVA

Votre
N TVA

52 €
39,10 L

de gazol payé

LE 02/02/2020 A 13:23:38
STATION TOTAL ABYMES
97139
LES ABYMES

RELEVEMENT

TOTAL H.T

TVA

TOTAL P.V.A

TOTAL T.T.C

CORREANCE



Abymes, le 31 Janvier 2020

**Service Départemental
d'Incendie et de Secours
de la Guadeloupe**
Parc de la providence
ZAC de Dothémare
97139 Les Abymes

Groupement infrastructure et logistique

☎ 0590 48 99 71
☎ 0590 48 36 20
Courriel : jm.luce@sdis971.fr
Affaire suivie par : JEAN MARIUS LUCE

Réf. : 2020/208 / GIL/PHG/ LOG/JML
Objet: Carte de carburant VL
P.J.: néant

SIGNALE !

pour "diffusion"
ou pour "affichage"

NOTE DE SERVICE

Il est porté à la connaissance des utilisateurs des cartes de carburant afférentes au parc VL du sdis, le nouveau paramétrage suivant :

Jours et heures autorisés pour la prise de carburant en station-service

Jour	Valide	À partir de	Jusqu'à
Lundi	☑	00:00	23:59
Mardi	☑	00:00	23:59
Mercredi	☑	00:00	23:59
Jeudi	☑	00:00	23:59
Vendredi	☑	00:00	23:59

Il est demandé aux utilisateurs de veiller à assurer l'autonomie de leur déplacement par des remplissages éventuels le vendredi. La prise de carburant en station est impossible le **samedi et dimanche**.

Généralités

Le personnel utilisant une voiture de service est tenu de :

- ✚ N'utiliser le véhicule que dans le cadre du service
- ✚ Maintenir le véhicule en parfait état de propreté
- ✚ Déclarer au gestionnaire de parc tout problème technique

- ↓ Remplir le carnet de bord du véhicule à chaque utilisation
- ↓ Remplir avec précisions le constat amiable en cas d'accident et le transmettre au SDIS dans les 24h, accompagné du rapport d'accident.
- ↓ Être en mesure de justifier les kilométrages parcourus et la consommation de carburant
- ↓ Assumer la pleine responsabilité des infractions au code de la route

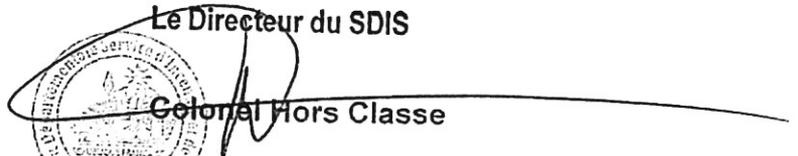
perte/vol

En cas de constatation de **perte/vol ou autre**, l'utilisateur devra aussitôt informer le chef du service logistique.

Il est demandé à tous de bien vouloir respecter ces consignes dans l'intérêt du bon fonctionnement du service.

DESTINATAIRES :

DA
Ts chefs de Gpts
Ts Services
Représentant du personnel
Archives-Chrono

Le Directeur du SDIS

Colonel Hors Classe
E. ANTENOR-HABAZAC

